



Fichier des créances de l'établissement de crédit et des dépôts des personnes physiques

Finalité(s) du Traitement : veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions de la bancaire, notamment, en matière prudentielle et de division de risques.

Catégorie des personnes concernées : Clients des établissements de crédit

Catégorie des données traitées : Eléments d'identification, situation économique et financière.

Durée de conservation : Durée des contrats de dépôt et de crédit

Destinataires : Services compétents à la Direction de la Supervision Bancaire

Services ou entité de Bank Al-Maghrib chargé(e) de la mise en œuvre Direction Supervision Bancaire, Avenue Hassan II, Casablanca.

Service ou entité chargé(e) du respect du droit d'accès et de rectification Département Règlementation et Agréments, Direction Supervision Bancaire, Bank Al-Maghrib, Avenue Hassan II, Casablanca.

Responsable du traitement Bank Al-Maghrib

Formalité légale Déclaration n° D-MS-156/2012 en date du 15 novembre 2012

Transfert des données vers l'étranger Non